



Construisons autre chose à Genève que des lieux de détention pour les personnes migrantes !

De quoi on parle ?

La restructuration de l'asile menée par le Département fédéral de Justice et Police prévoit que des cantons puissent à l'avenir se spécialiser dans certaines étapes de la procédure d'asile¹. Sans consulter la population, les responsables politiques genevois veulent que notre canton se charge en particulier de la détention et de l'expulsion de demandeurs d'asile déboutés en provenance de toute la Suisse romande. Dans notre canton devenu « hub d'expulsion » seraient alors enfermées puis expulsées des personnes qui n'ont fait que demander l'asile à la Suisse ou être dépourvues de titre de séjour, y compris des familles.

Les autorités prévoient à terme 168 nouvelles places de détention administrative (= détention pour personnes étrangères uniquement parce qu'elles sont en voie d'expulsion). Un budget de 70 millions a été voté à cet effet en automne dernier par une majorité du Grand Conseil.² Or en 2013, il n'y avait encore qu'une vingtaine de places de ce type – le changement prévu est donc violent ! Le projet prévoit des cellules pour l'enfermement de familles, enfants y compris. Pourtant, cette détention est illégale³. À cela s'ajoute un projet de « centre fédéral de départ » de 260 personnes à partir duquel des personnes qui n'ont fait que demander l'asile seront aussi expulsées.

Comme aujourd'hui, beaucoup de renvois ne pourront cependant pas être exécutés (coûts excessifs des vols spéciaux, absence d'accords de réadmission avec les pays d'origine, etc.). Ainsi un tel projet engendrera une concentration à Genève de personnes théoriquement à expulser, qui n'auront ni autorisation de travail ni perspective d'avenir... une situation hasardeuse pour Genève !

L'augmentation massive de la détention administrative aboutira aussi à un recours accru aux vols spéciaux, pratique non seulement dégradante, mais dont le prix est exorbitant – jusqu'à 200'000 francs pour un vol ! En outre, selon le même rapport de l'administration, la création d'une seule place de détention administrative coûte déjà 575'000 francs⁴ !

→ N'avons-nous pas mieux à faire avec cet argent qu'une politique qui trahira l'esprit séculaire de Genève ?

¹ Source : <http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2014/2014-03-28.html>

² Source : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11272A.pdf>

³ « La mise en détention en phase préparatoire ou en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion à l'encontre d'enfants et d'adolescents de moins de quinze ans est exclue. » article 80 alinéa 4 de la Loi fédérale sur les étrangers.

⁴ Source : <https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/gesetzgebung/asylg-aug/ersatz-nee/schlussber-neustruktur-asyl-f.pdf>